

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 173

Le 17 novembre 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL The Valens Company Inc. (VLNS) Regroupement d'actions

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que The Valens Company Inc. (TSX: «VLNS») va consolider ses actions ordinaires en circulation. Le regroupement d'actions sur un ratio de un pour trois sera effectif à l'ouverture des marchés le 18 novembre 2021.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur VLNS seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 18 novembre 2021
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** VLNS deviendra VLNS1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 33 actions ordinaires de The Valens Company Inc. et une considération en espèces équivalente à 0.3333 (100 x 0.003333) d'un action de The Valens Company Inc. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 91914P 60 3
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée seront rajustées à 75,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le regroupement d'action et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options VLNS seront transférées à la classe d'options VLNS1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
VLNS	VLNS1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Exemple Numérique - VLNS (VLNS1)

Pour un membre détenant une position longue sur un put dont le prix de levée est 3,00\$ et considérant que le prix de fermeture de VLNS du 16 novembre 2021 est de 1,90\$, la valeur intrinsèque de cette option avant

l'ajustement sera :

Valeur Intrinsèque = 3,00\$ x 100 – 1,90\$ x 100

= 110,00\$

Après l'ajustement, la valeur intrinsèque de cette option sera:

Valeur Intrinsèque = Prix de levée x Multiplicateur – Nouveau prix du sous-jacent x Nouveau livrable

= 3,00\$ x 100 – 5,70\$ x (100/3)

= 110,00\$

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC